

Les bistrots du cloître

Quand s'ouvrit *Le Bistrot de la Cathédrale*, restaurant installé au rez-de-chaussée d'une ancienne maison de chanoine du cloître Notre-Dame, où avait résidé René Gobillot, conservateur du musée des Beaux-Arts de Chartres (1937-1967), certains s'offusquèrent.

C'était oublier que, parmi les commerces établis dans le cloître autrefois, il y avait eu des précédents.

Commerce des pèlerinages et des foires

Les chanoines louaient à bail des étaux aux commerçants et artisans de la cité alléchés par l'affluence des pèlerins à la cathédrale et des chalands aux foires du cloître.

Des baux du XV^e siècle mentionnent la vente d'objets de piété : Jehan Rouxeau, peintre, acquiert « deux places à vendre enseignes et quenouilles » ; Perrin de La Rue, peintre, gage à Jehan Rouxeau, peintre, et à Simonnet, femme de Jehan Christian, peintre, « VI livres tournois pour la loge de la place à estaller quenouilles » ; Jehan de Vauk, « peintre et quenouillier, prend à bail les étaux du cloître » ; Geuffroy Postel, « prend et retient des maîtres de l'œuvre de notre église le lieu et places à mectre et asseoir estaulx, tant à vendre quenouilles que toute espèce de plomb et mettal... »

Baux transmissibles et revendables

Lorsque la bourgeoisie locale succéda aux pèlerins, les chanoines s'adaptèrent d'autant mieux au changement que leurs nouveaux baux à rente per-

pétuelle s'arrachaient. Ainsi, en 1620, le marchand-mercier Simon Fresneau vend et transporte à Jean Lionnet, « marchand maître fondeur et dinandier de la cité, avec le consentement de Mes Oudineau et Thoret, chanoines et commis à l'œuvre, le bois d'une boutique en laquelle ledit Fresneau étalait ses marchandises, sise au cloître, tenant d'une part à Julien Cordier, libraire, moiennant la somme de 50 livres tournois... ».

On en confondit jouissance et propriété et plus tard, les détenteurs d'échoppes admettraient mal ne posséder que leur boutique et non le sol.

21 boutiques le long de l'Hôtel-Dieu et du cloître sud

En 1682, le marchand horloger Mathurin Girard se voit accorder par « Les doyen, chanoines et chapitre de Chartres, la faculté de faire construire et ériger une boutique dans le cloître de notre dite église qu'il fera placer entre celles attenans l'église de nostre Hostel-Dieu, jouxte d'un costé Estienne Borry, me victrier, d'autre Pierre Sainteher, valet de l'œuvre, à la charge de ne pas poser les bois servans à la construction de ladite boutique contre le gros mur de ladite église de nostre Hostel-Dieu, de telle sorte que le jour de la fenestre de ladite église n'en soit point osté... ».



Un « bistrot » enfreignant les ordonnances royales et comtales...

En 1781, Louis-François Huet, marchand fabricant de cotons, achète à Charles-André Le Prince, marchand mercier brodeur, le bail transmis par son frère Claude-André-Adam qui le tient de Louis Castel, marchand mercier épicier l'ayant acquis de Pierre Saintenier.

Or, dans sa propre boutique du cloître, le père de ce Huet fait partie des vendeurs d'alcool se soustrayant aux restrictions d'horaires : « les vendeurs d'eau de vie dans le cloître vendent pendant le service divin, au mépris des ordonnances de nos rois et des règlements de police, notamment le sieur Huet dont la boutique est adossée à la maison canoniale de M^e de la Chambre, qu'il s'y fait du tapage et qu'il seroit à propos de détruire sa boutique ».

Ce qui fut fait en 1768.

Depuis, au charmant Bistrot a succédé un lumineux Café Bleu.



→ Juliette Clément, Directrice des Publications de la Société archéologique d'Eure-et-Loir
1, rue Jehan-Pocquet
www.sael28.fr
sael28@wanadoo.fr
02 37 36 91 93.

Sources : fonds SAEL.

Clichés : fonds SAEL et J. Clément.

